



**HANDICAP** L'essor des contrats d'apprentissage et de professionnalisation est une priorité en 2013

# L'ALTERNANCE, TREMPLIN VERS L'EMBAUCHE

DELPHINE BANCAUD

**A**ugmenter de 20 % les contrats en alternance pour les personnes handicapées d'ici à 2014, c'est l'une des priorités que s'est fixées l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) en 2013. Un choix stratégique, selon Sylvain Gachet, directeur des grands comptes à l'Agefiph, « car l'alternance est un bon outil pour insérer des personnes handicapées. En effet, 85 % d'entre elles n'ont pas le bac et peuvent ainsi obtenir une vraie qualification. » Du côté des entreprises, les bénéfices de l'alternance sont aussi importants, car les

salariés embauchés par ce biais sont comptabilisés au titre de leur obligation d'employer 6 % de personnes handicapées. Et la formule permet à chaque partie d'apprendre à se connaître sans risque, avant de s'engager plus durablement.

## Améliorer le tutorat

Mais, malgré les vertus des contrats d'alternance pour les personnes handicapées, ces derniers ont connu une certaine érosion ces dernières années. Si 2563 contrats d'apprentissage ont été conclus entre des entreprises et des personnes handicapées en 2011, 1 950 l'ont été en 2012. Une baisse de 24 %. Idem pour les contrats de professionnalisation qui sont pas-



**L'alternance permet aux entreprises et aux handicapés d'apprendre à se connaître.**

sés de 2618 en 2011 à 2021 en 2012 (- 23 %). Pour enrayer cette diminution, l'Agefiph organise un chat spécial alternance les 23 et 24 avril. L'organisme va aussi renforcer l'information auprès des entreprises pour leur faire connaître les aides financières à l'em-

bauche d'alternants. Autre cheval de bataille : limiter les ruptures de contrat, qui ont touché 12 % des contrats de professionnalisation en 2010 et 19 % des contrats d'apprentissage. « Nous allons notamment aider les entreprises à mettre en place un système de tutorat

plus efficace pour accompagner leurs alternants », explique Sylvain Gachet. Enfin, l'Agefiph avec l'aide de plusieurs associations (Tremplin, Arpejeh...) s'efforce de lever l'autocensure des jeunes handicapés à l'égard de la formation en alternance. Le chantier le plus important.